REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Décision n°2012.0017/DC/SBP du 8 mars 2012 du collège de la Haute Autorité de santé attribuant le label méthodologique de la Haute Autorité de Santé à la recommandation de bonne pratique de la Société Française de Médecine du Travail « *Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des cancérogènes chimiques : application aux cancérogènes pour la vessie* »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 8 mars 2012,

Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,
Vu la recommandation de bonne pratique « *Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des cancérogènes chimiques : application aux cancérogènes pour la vessie* », élaborée par la Société Française de Médecine du Travail,
Vu la demande de label déposée par la Société Française de Médecine du Travail pour sa recommandation de bonne pratique, en septembre 2010,

Décide :

Article 1er

Le label méthodologique est attribué à la recommandation de bonne pratique « *Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des cancérogènes chimiques : application aux cancérogènes pour la vessie* » élaborée par la Société Française de Médecine du Travail.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 8 mars 2012

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU

signé